

**DÉLIBÉRATION N° 2023-05**

**SÉANCE DU CONSEIL ACADÉMIQUE**

**DE L'ÉTABLISSEMENT EXPERIMENTAL  
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**

**DU 09 FÉVRIER 2023**

**Objet : Nomination de nouveaux membres du Comité d'Éthique de la Recherche (CER)**

**LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

Vu le code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,  
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment ses articles 45 et 47,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2020-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n° 2020-03 du Conseil d'Administration désignant M. Noël DIMARCQ en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation

Vu la délibération n° 2020-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Stéphane AZOULAY en qualité de Vice-Président chargé de la Formation

Vu la délibération n°2021-130 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur approuvant la modification des statuts du Comité d'Éthique de la Recherche (CER)

Vu l'article 2.2.2 du règlement intérieur du Comité d'Éthique de la Recherche (CER)

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Yves STRICKLER

**Adopte** la nouvelle composition du Comité d'Éthique de la Recherche (CER) présentée en séance du Conseil Académique le 09 Février 2023 en annexe de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 78

Quorum : 41

Membres présents et représentés en début de séance : 56

Abstentions : 2

Voix favorables : 50

Voix contre : 2

Fait à Nice, le 09 Février 2023

Pour le Président et par délégation,  
le Vice Président Recherche et Innovation  
M. Noël DIMARCQ

 

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2023- 06

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 14/02/2023

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 14/02/2023

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

***En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.***



COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉTIQUE DE LA RECHERCHE (CER)

BUREAU DU CER

Président: Yves STRICKLER

Vice-Présidente: Marie-Noëlle MAGNIÉ-MAURO

Secrétaire: Hélène GUIZOUARN

Président (**membre de droit**) : Référent éthique : Yves STRICKLER

Collège 1 : 9 personnes

2 en SHS	1 en Lettres-Arts	1 Sciences fondamentales	2 en Droit Eco Gestion	2 en SVS	1 en STIC
Tobias SCHEER	Sarah ANDRIEU	Nouveau membre à désigner	Eric GUERCI	Marie-Noële MAGNIE MAURO	Aline CABASSON, I3S
Jennifer BASTART			Bernard SINCLAIR-DESGAGNE	Céline CASTA	

Collège 2 : 9 personnes

1 Membre CPP Sud Méditerranée	1 Juriste	1 Philosophe	1 Médecin	1 Sociologue ou Anthropologue	2 Membres de conseil, comité éthique, ou structure <i>Bien-être animal</i>	2 Personnes représentant les usagers
Nathalie ROCHET	Cédric PORTERON	Sébastien POINAT	Tiphanie BOUCHEZ	Marie LESCLINGAND	Jean-Pierre MERLET	Cécile FRÉMAUD
					Hélène GUIZOUARN	Nicolas ROBY

Invités permanents

Président du CPP Sud Méditerranée	DPO d'Université Côte d'Azur			
Nathalie ROCHET	Alice BRETON			